

RAPPORT SEMESTRIEL
30.06.24

SPM FUNDS

SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
publique de droit belge à compartiments multiples

Société Anonyme

OPC ayant opté pour des placements
répondant aux conditions prévues par la directive 2009/65/CE

SOMMAIRE

1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	3
1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	3
1.2 . RAPPORT DE GESTION	5
1.2.1 . Informations aux actionnaires	5
1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés	8
1.3 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION	9
1.3.1 . Résumé des règles	9
1.3.2 . Taux de change	10
2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT GLOBAL FLEXIBLE	11
2.1 . RAPPORT DE GESTION	11
2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	11
2.1.2 . Cotation en bourse	11
2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	11
2.1.4 . Gestion financière du portefeuille	13
2.1.5 . Distributeurs	13
2.1.6 . Indice et benchmark	13
2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	13
2.1.8 . Politique future	13
2.1.9 . Indicateur synthétique de risque	13
2.2 . BILAN	15
2.3 . COMPTE DE RESULTATS	16
2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	17
2.4.1 . Composition des actifs au 30.06.24	17
2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	17
2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	19
2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	19
2.4.5 . Performances	20
2.4.6 . Frais	23
2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	24

1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

Siège de la SICAV

Avenue du Port, 86C bte 320 - 1000 Bruxelles

Date de constitution de la SICAV

15 octobre 2012

Conseil d'administration de la SICAV

Président

En l'absence d'un Président du Conseil d'Administration nommé conformément aux statuts, l'administrateur le plus âgé présent lors de la réunion est nommé président de séance.

Membres

- M. Sébastien Lippens, Administrateur,
- M. François Chaulet, Administrateur,
- M. Benoît De Landsheer, Administrateur indépendant,
- M. Grégory Guilmin, Administrateur indépendant.

Personnes physiques chargées de la direction effective

- M. Sébastien Lippens, Administrateur,
- M. François Chaulet, Administrateur.

Type de gestion

Société de gestion

Société de gestion

Dénomination : Montségur Finance

Forme juridique : Société par Actions Simplifiée

Siège : 39, rue de Marbeuf - 75008 Paris, France

Société agréée le : 20 juillet 2004

Mandataires sociaux :

- M. François Chaulet, Président,
- M. Ludovic Eyt-Dessus, Directeur Général.

Commissaire

EY Réviseurs d'Entreprises SRL, Kouterveldstraat 7B 001, 1831 Diegem, représentée par Monsieur Christophe Boschmans.

Promoteur

Montségur Finance ; 39, rue de Marbeuf - 75008 Paris, France

Dépositaire

CACEIS Bank est une société anonyme de droit français au capital de 1.280.677.691,03 euros, dont le siège est sis 89-91, rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge, France, immatriculée sous le numéro RCS Paris 692 024 722, CACEIS Bank agit en Belgique par l'intermédiaire de sa succursale belge, CACEIS Bank, Belgium Branch, située Avenue du Port 86C b320 à 1000 Bruxelles et inscrite au Registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise BE0539.791.736.

Gestion financière du portefeuille

Montségur Finance ; 39, rue de Marbeuf - 75008 Paris, France

SPM FUNDS

Gestion administrative et comptable

Montségur Finance ; 39, rue de Marbeuf - 75008 Paris, France

Déléguée à CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C bte 320 - 1000 Bruxelles

Service financier

CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C bte 320 - 1000 Bruxelles

Distributeur(s)

Montségur Finance ; 39, rue de Marbeuf - 75008 Paris, France

Liste des compartiments et des classes d'action

Global Flexible :

- Classe C Capitalisante
- Classe C Distribuante
- Classe P Capitalisante
- Classe P Distribuante
- Classe Y Capitalisante

La description des différentes classes est mentionnée au prospectus.

1.2 . RAPPORT DE GESTION

1.2.1 . Informations aux actionnaires

SPM Funds est une Sicav publique à compartiments multiples qui répond aux conditions de la directive 2009/65/CE et régie, en ce qui concerne son fonctionnement et ses placements, par la loi du 3 aout 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances.

Elle est inscrite au Registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro 0849.727.522. Ses statuts sont déposés au Greffe du Tribunal de l'entreprise de Bruxelles.

La valeur nette d'inventaire des actions de distribution et/ou des actions de capitalisation, leur prix d'émission et de rachat ainsi que tous les avis destinés aux actionnaires peuvent être obtenus tous les jours ouvrables bancaires au siège de la SICAV ainsi qu'auprès des organismes susmentionnés. Ils sont en outre publiés sur le site BEAMA.

Le compartiment de la SICAV a été lancé le 26 octobre 2012.

Changements relatifs au conseil d'administration depuis le dernier rapport annuel (du 31-12-2023)

La composition du Conseil d'Administration n'a pas changé depuis le 31-12-2023.

Gestion des portefeuilles

Le conseil d'administration de la SICAV a confié la gestion des portefeuilles d'investissement des compartiments de la SICAV à Montségur Finance, société de gestion de portefeuille française (n°GP-04000044).

Le conseil d'administration de la SICAV a confié la gestion administrative et commerciale de la SICAV à Montségur Finance.

Informations requises en vertu de l'article 3:6 du Code des sociétés et des associations

Description des principaux risques auxquels est exposée la société

Les facteurs de risque, qui sont également décrits dans le prospectus, peuvent être détaillés comme suit :

Type de risque	Définition concise du risque	GLOBAL FLEXIBLE
Risque de marché	Le risque de marché est le risque que tout le marché ou une catégorie d'actifs chute, influençant de ce fait le prix des actifs en portefeuille.	Elevé
Risque lié à la gestion et à l'allocation d'actifs discrétionnaires	La performance du (des) Compartiment(s) dépend(ent) de l'allocation d'actifs faite par le gérant. Il existe donc un risque que l'allocation faite entre les différents marchés ne soit pas optimale et que la performance du (des) Compartiment(s) soit inférieure à l'objectif de gestion.	Elevé
Risque de défaillance d'un émetteur ou d'une contrepartie (risque de crédit)	Le risque de contrepartie est le risque qu'une contrepartie, par sa défaillance consommée, ne puisse plus respecter ses engagements. Le risque de contrepartie peut être différent du risque de crédit dans la mesure où il peut y avoir avec une contrepartie autre que l'organisme émetteur d'un contrat garantissant la couverture d'une obligation donnée.	Elevé
Risque de change	Le (les) Compartiment(s) investit(ssent) dans des marchés étrangers et peut (peuvent) détenir des devises étrangères, il(s) pourrait (pourraient) donc être impacté(s) par des variations des cours de change donnant lieu à une augmentation ou une diminution de la valeur des investissements.	Elevé
Risque de performance	Le risque de performance, y compris la variabilité des niveaux de risque en fonction de la sélection opérée par chaque organisme de placement collectif, et l'existence ou l'absence de garanties tierces ou les restrictions grevant ces garanties.	Elevé
Risque de liquidité	Le risque qu'une position ne puisse être liquidée en temps opportun à un prix raisonnable (risque de liquidité).	Moyen
Risque pays émergents	L'attention des souscripteurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. Qui plus est, les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales. Ils peuvent entraîner le cas échéant, une baisse soudaine et importante de la valeur du (des) Compartiment(s).	Moyen

SPM FUNDS

<p>Risque de taux</p>	<p>Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêt. En période de forte hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative du fonds peut baisser de manière significative, si la sensibilité est positive.</p>	<p>Moyen</p>
<p>Risque lié aux critères extra-financiers (ESG)</p>	<p>La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement ainsi que l'investissement responsable reposent sur l'utilisation de critères extra-financiers. Le risque de durabilité peut sans que cette liste soit exhaustive comprendre des risques à court terme (ex : risques liés à la réputation, risques légaux, ...) et des risques à long terme (risques liés aux climats, ...). Leur concrétisation peut entraîner l'exclusion d'émetteurs et/ou de fonds sous-jacents, et faire perdre certaines opportunités de marché. Par conséquent, la performance du Compartiment pourra être supérieure ou inférieure à celle d'un fonds prenant en compte ces critères. Les informations ESG, qu'elles proviennent de sources internes ou externes, découlent d'évaluations sans normes de marché strictes. Cela laisse place à une part de subjectivité qui peut engendrer une note de l'émetteur sensiblement différente d'un fournisseur à un autre. Par ailleurs, les critères ESG peuvent être incomplets ou manquer de précision. Il existe un risque de précision et d'objectivité sur l'évaluation d'une valeur ou d'un émetteur. Ces différents aspects rendent difficile la comparaison de stratégies intégrant des critères ESG et de durabilité. C'est la raison pour laquelle Sepiam a décidé que ces critères ne constitueraient pas des éléments d'exclusion ou d'inclusion de titres dans ses choix de gestion. Toutefois, Sepiam se réserve la possibilité d'intégrer dans l'avenir de tels critères lorsqu'elle le jugera opportun. Les investisseurs sont informés que l'évaluation des incidences probables du risque de durabilité sur le rendement du compartiment indique que ce risque est jugé, ni significatif ni pertinent au vu de son incidence et de sa probabilité. Compte tenu du résultat de cette évaluation, le risque de durabilité n'a pas été catégorisé sous le point « 2.3. Profil de risque du Compartiment » qui liste les risques jugés significatifs et pertinents. L'évaluation étant réalisée chaque semestre, la présente information pourrait donc être adaptée en conséquence ultérieurement.</p>	<p>Non significatif</p>

Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

Aucun évènement important susceptible d'avoir une influence notable sur le développement de la société, survenu après la clôture de l'exercice, n'est à signaler.

Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Aucune circonstance susceptible d'avoir une influence notable sur le développement de la société n'est à signaler.

Politique de rémunération

En conformité avec les articles 213/1 et suivants de la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances, la société de gestion a élaboré et applique une politique et des pratiques de rémunération qui sont compatibles avec une gestion saine et efficace des risques et qui n'encouragent pas une prise de risque qui serait incompatible avec le profil de risque et les statuts de la Sicav.

La politique de rémunération de la société de gestion est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion, de la Sicav et des investisseurs de la Sicav. La politique de rémunération comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêt.

Les détails de la politique de rémunération actualisée applicable au personnel de la société de gestion, y compris une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et les avantages sont disponibles sur le lien internet suivant :

https://www.montsegur.com/fr/informations_reglementaires/#informations_reglementaires_tabs|6.

Un exemplaire papier de la politique de rémunération sera mis gratuitement à disposition des investisseurs de la Sicav sur simple demande au siège de la Sicav.

Règlement EU 2015/2365 du Parlement Européen et du conseil du 25 novembre 2015 : transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation

Non applicable.

SPM FUNDS

Mécanisme du swing pricing

Dans l'intérêt des investisseurs à long terme et afin de les protéger contre les frais entraînés par les entrées et sorties des autres investisseurs, la société de gestion a mis en place un mécanisme pour le (les) compartiment(s) de la Sicav qui vise à éliminer l'impact négatif des entrées et sorties des investisseurs sur la valeur nette d'inventaire de la Sicav en application de l'Arrêté Royal du 15 octobre 2018.

Description de l'objectif et du fonctionnement du dispositif

Si les entrées ou les sorties dépassent un certain niveau déterminé (le seuil de déclenchement), la valeur nette d'inventaire sera ajustée à la hausse ou à la baisse à l'aide d'un pourcentage d'ajustement (le swing factor).

Le seuil de déclenchement ainsi que le swing factor sont déterminés par la société de gestion et sont revus périodiquement.

Le seuil de déclenchement a été déterminé en tenant compte de l'orientation de la gestion, de la liquidité des actifs détenus, des frais de transaction estimés et d'autres facteurs ayant un impact sur les transactions. Ce seuil est défini comme un pourcentage de l'actif net.

Le swing factor ne dépassera jamais 1% maximum de la valeur nette d'inventaire non ajustée.

L'utilisation du mécanisme se fera de façon systématique. Suite à une intervention comptable, la valeur nette d'inventaire sera augmentée ou réduite, à l'aide du swing factor, à la date des importantes entrées ou sorties nettes. Lors du calcul suivant, la valeur nette d'inventaire sera, sauf nouvelle application du mécanisme de swing pricing, à nouveau au niveau normal.

Il n'est pas possible de prédire s'il sera fait application du "swing" à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle de tels ajustements seront effectués.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du (des) compartiment(s) peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La valeur nette d'inventaire « swinguée » est la seule valeur nette d'inventaire du (des) compartiment(s) et la seule qui sera communiquée aux investisseurs du (des) compartiment(s). Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci (est) sera calculée sur la valeur nette d'inventaire avant application du mécanisme du swing pricing.

Conformément à la législation applicable, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Les informations relatives à l'utilisation du swing pricing ainsi que le seuil de déclenchement et le swing factor seront reprises dans les procès-verbaux des conseils d'administration de SPM FUNDS.

Dans le cas d'application de ce mécanisme pour la période sous revue, l'information sera reprise dans le compartiment sous le point « Notes aux états financiers et autres informations ».

Lors du CA du 22-02-2024 le seuil de déclenchement et le swing factor utilisés pour le calcul du swing pricing ont été revus.

Droit de vote

Lorsque les actions sont de valeur égale, chacune donne droit à une voix. Lorsque les actions sont de valeur inégale, chacune d'elles confère de plein droit un nombre de voix proportionnel à la partie du capital qu'elle représente, en comptant pour une voix l'action représentant la quotité la plus faible ; il n'est pas tenu compte des fractions de voix.

Règlements SFDR/ Taxonomie

Article 6

L'OPC n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Règlement (UE) 2020/852 dit Règlement "Taxonomie"

Les investissements sous-jacents ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés

Au premier semestre 2024, les valeurs technologiques américaines ont incontestablement dominé le marché. Le Nasdaq a enregistré une hausse de 20,8% en euros, principalement grâce à ses composants dans l'intelligence artificielle et les semi-conducteurs qui ont affiché des gains considérables.

Les indices européens ont du mal à suivre ce rythme. Les performances restent honorables, avec un STOXX Europe 600 en progression de 6,8%. Ce dernier est pénalisé par l'indice français CAC 40 qui pèse, terminant le semestre légèrement négatif après un mois de juin fortement baissier du fait des élections et des troubles politiques. Industriellement, l'Europe reste freinée par le manque de sociétés capables de tirer profit des principales tendances de 2024, parmi lesquelles on compte le traitement de l'obésité ainsi que l'intelligence artificielle. Les principaux représentants de ces thématiques en Europe sont, pour la première, le laboratoire pharmaceutique danois Novo Nordisk et pour la seconde, le fournisseur de machines de gravure de processeurs ASML.

Les marchés développés surpassent les marchés émergents, principalement grâce aux sept grandes valeurs technologiques américaines qui ont progressé de 38% au cours du premier semestre. En Amérique latine, les marchés boursiers brésilien et mexicain ont chuté de plus de 15% en dollars américains.

Coté obligataire, la plupart des rendements des obligations d'État à 10 ans ont augmenté, à l'exception notable de la Chine et de la Suisse, qui ont toutes deux réduit leurs taux directeurs au cours de la période. La dette française a été la moins performante parmi les pays du G10, peut-être un avertissement aux autres nations sur la nécessité de maintenir la discipline fiscale et la stabilité politique.

En ce qui concerne le crédit, le high-yield a surpassé l'investment grade, alors que les thèmes des taux d'intérêt plus élevés pour longtemps et d'un atterrissage en douceur ont pris le dessus.

La sous-classe d'actifs peu appréciée des marchés émergents - du moins en termes de flux d'investisseurs - a surperformé à la fois dans les catégories investment grade et high yield.

Le dollar américain s'est apprécié par rapport à la plupart des grandes monnaies en raison de la position de la Fed qui consiste à augmenter les prix à long terme, tandis que les matières premières ont bénéficié de l'atterrissage en douceur et des contraintes d'approvisionnement qui ont stimulé les prix de l'énergie et ont permis aux métaux tels que le cuivre, le zinc et l'or d'augmenter de plus de 10%.

Avec des rendements corrects sur l'ensemble des produits, du crédit aux actions en passant par les matières premières, il peut être surprenant que les actifs détenus dans les fonds du marché monétaire (MMF) restent élevés après des entrées record en 2023. En fait, à la fin du premier semestre, les actifs des fonds monétaires américains s'élevaient à 6 100 milliards de dollars, soit un peu plus qu'au début de l'année.

1.3 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION

1.3.1 . Résumé des règles

Les règles d'évaluation ci-dessous ont été rédigées sur base de l'AR du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts. Plus particulièrement, les dispositions des articles 7 à 19 sont d'application.

Frais

Afin d'éviter des variations importantes de la valeur nette d'inventaire au moment de leur paiement, les charges à caractère récurrent sont provisionnées prorata temporis. Ce sont principalement les commissions et frais récurrents tels que mentionnés dans le prospectus (par exemple, la rémunération pour la gestion du portefeuille d'investissement, l'administration, le dépositaire, le commissaire, ...).

Les frais de constitution sont amortis sur une ou plusieurs années avec un maximum de 5 ans, selon la méthode linéaire.

Comptabilisation des achats et des ventes

Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts d'organismes de placement collectif et instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur, sont, au moment de leur acquisition et de leur aliénation, enregistrés dans les comptes respectivement à leur prix d'achat et à leur prix de vente. Les frais accessoires, tels que les frais de transaction et de livraison, sont immédiatement mis à charge du compte de résultats.

Créances et dettes

Les créances et dettes à court terme ainsi que les placements à terme sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Lorsque la politique d'investissement du compartiment est principalement axée sur le placement de ses actifs dans des dépôts, des liquidités ou des instruments du marché monétaire, les placements sont évalués à leur juste valeur.

Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et instruments financiers dérivés

Les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire et les instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) sont évalués à leur juste valeur en respectant la hiérarchie suivante :

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine pour lesquels il existe un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers, ce sont le cours acheteur et le cours vendeur actuels formés sur ce marché qui sont retenus. Dans des cas exceptionnels, ces cours peuvent être indisponibles pour les obligations et pour d'autres titres de créance ; le cours moyen sera alors utilisé et cette procédure sera mentionnée dans le rapport (semi-)annuel.

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif en dehors de toute intervention d'établissements financiers tiers, c'est le cours de clôture qui est retenu.

- Utilisation du prix de la transaction la plus récente, à condition que les circonstances économiques n'aient pas fondamentalement changé depuis cette transaction.

- Utilisation d'autres techniques de valorisation qui doivent utiliser au maximum les données du marché, être conformes aux méthodes économiques habituellement utilisées et être régulièrement calibrées et testées quant à leur validité.

L'évaluation des parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts non cotés est faite sur la base de la valeur nette d'inventaire de ces parts.

Les réductions de valeur, moins-values et plus-values, qui proviennent des règles ci-dessus, sont imputées au compte de résultats dans le sous-poste concerné de la rubrique « I. réductions de valeur, moins-values et plus-values ».

Des variations de valeur relatives à des obligations et autres titres de créance qui résultent de la comptabilisation prorata temporis des intérêts courus, sont imputées au compte de résultats comme éléments constitutifs du poste « II. Produits et charges des placements - B. Intérêts ».

La juste valeur des instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) est portée dans les différents postes du bilan et hors bilan en fonction de l'instrument sous-jacent.

Les valeurs sous-jacentes (des contrats d'option et des warrants) et les montants notionnels (des contrats à terme et des contrats de swap) sont portés dans les postes hors bilan sous les rubriques concernées.

En cas d'exercice des contrats d'option et des warrants, les primes sont portées en majoration ou en réduction du prix d'achat ou de vente des éléments du patrimoine sous-jacents. Les paiements et recettes intermédiaires résultant de contrats de swap sont portés au compte de résultats dans le sous-poste « II. Produits et charges des placements - D. Contrats de swap ».

SPM FUNDS

Opérations en devises

Les éléments du patrimoine libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la devise du compartiment sur base du cours moyen du marché et le solde des écarts positifs et négatifs résultant de la conversion est imputé au compte de résultats dans la rubrique « I.H. Positions et opérations de change ».

1.3.2 . Taux de change

	30.06.24			30.06.23		
1 EUR	1,4666	CAD		1,4437	CAD	
	0,8479	GBP		0,8582	GBP	
	11,4115	NOK		11,6885	NOK	
	11,3500	SEK		11,7843	SEK	
	1,0718	USD		1,0910	USD	

2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT GLOBAL FLEXIBLE

2.1 . RAPPORT DE GESTION

2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

	Classe « C-Cap »	Classe « C-Dis »	Classe « P-Cap »	Classe « P-Dis »	Classe « Y-Cap »
Période de souscription initiale :	Du 17-10-2012 au 26-10-2012	Du 24-07-2023 au 28-07-2023	Du 26-12-2016 au 29-12-2016	Du 26-12-2016 au 29-12-2016	Du 26-12-2016 au 29-12-2016
Date de première VNI :	02-11-2012	31-07-2023	29-12-2016	29-12-2016	29-12-2016
Souscription minimale initiale :	1.000 EUR	1.000 EUR	5.000.000 EUR	5.000.000 EUR	100 EUR
Souscription minimale ultérieure :	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Prix de souscription initiale des parts :	1.000 EUR				

2.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Classes du compartiment

Le compartiment comporte 5 classes :

- la classe « Y-Cap ». Les frais de gestion de cette classe sont de 1,5% (maximum) par an. La souscription initiale minimale est de 100 EUR*. La première VNI de la Classe « Y-Cap » a été calculée le 29-12-2016, la valeur initiale était de 1.000 EUR par part.
- Les 2 classes « C-Cap » et « C-Dis ». Les frais de gestion de cette classe sont de 1% (maximum) par an. La souscription initiale minimum est de 1.000 EUR*. La première VNI de la Classe « C-Cap » a été calculée le 26-10-2012, la valeur initiale était de 1.000 EUR par part.
- les deux classes « P-Cap » et « P-Dis ». Les frais de gestion de ces deux classes sont de 0,50% (maximum) par an. La souscription initiale minimale est de 5.000.000 EUR. Les premières VNI de la Classe « P-Cap » et « P-Dis » ont été calculées le 29-12-2016, leur valeur initiale des parts était de 1.000 EUR par part.

Le Conseil d'Administration peut accepter des investissements inférieurs aux seuils souscription initiaux minimaux.

Objectifs du compartiment

L'objectif du Compartiment est de faire bénéficier à l'actionnaire de l'évolution des marchés financiers en visant une croissance du capital à moyen et long terme tout en préservant au maximum le capital à court terme.

Aucune garantie formelle (de capital ou de performance) n'a été octroyée au Compartiment, ni à ses participants.

Politique de placement du compartiment

Catégories d'actifs autorisés

Le compartiment est investi entre 0% et 100% en « actions » (directement ou au travers d'OPC). Le fonds peut couvrir jusque 100% de son exposition nette en actions en fonction des circonstances du marché. Ces couvertures ne peuvent pas amener le portefeuille à avoir une exposition négative aux marchés actions.

Le Compartiment investit principalement (plus de 50% de ses actifs) dans des OPC (Organismes de Placement Collectifs) de gestion passive (OPC qui suivent un indice). Ces OPC peuvent être de type « actions », « obligations », « mixtes », « monétaires » ou « alternatifs ».

La Sicav SPM FUNDS étant une SICAV coordonnée à la Directive 2009/65/CE, elle limite ses investissements à des fonds coordonnés à cette même Directive qui investissent moins de 10% de leurs actifs dans d'autres fonds.

Gestion active et gestion passive

Parmi les Fonds sélectionnés, on distingue les Fonds dits de gestion active des Fonds de gestion passive. Les fonds de gestion active font l'objet d'une étude quantitative et d'une analyse qualitative. Les critères d'étude quantitative sont entre autres : la performance absolue, la performance relative par rapport à un benchmark, la volatilité, les frais ainsi que divers ratios financiers. En ce qui concerne les fonds de gestion active sélectionnés, un point est fait régulièrement et reprend les évolutions des investissements, la stratégie de gestion et les données quantitatives du fonds.

Les fonds de gestion passive (fonds indiciels et ETF) sont sélectionnés sur base d'autres critères très spécifiques tels que la capacité à suivre un indice de référence, la liquidité, le risque de contrepartie (fonds synthétiques ou physiques), la taille ou les frais des fonds.

Autres caractéristiques du compartimentOpérations sur instruments financiers dérivés autorisées

Le Compartiment pourra avoir recours, dans le respect des dispositions légales en la matière et des règles fixées par le Conseil d'Administration, à l'utilisation d'instruments dérivés tels que des options, des futures, des swaps et des opérations de change à terme.

Gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré

Des garanties financières relatives aux transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré sont mises en place afin de réduire le risque de contrepartie résultant de transactions sur instruments financiers dérivés négociées de gré à gré. Ces garanties respectent à tout moment notamment les critères suivants en application de la réglementation en vigueur :

- Liquidité : Toute garantie financière reçue autrement qu'en espèces doit être liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Evaluation : les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres affichant une haute volatilité de prix.
- Qualité de crédit des émetteurs : les garanties financières sont d'excellente qualité,
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie et sont censées ne pas être hautement corrélées avec la performance de la contrepartie.
- Diversification des garanties (concentration des actifs) : Les garanties sont suffisamment diversifiées en termes de pays, marchés et émetteurs.
- Les risques liés à la gestion des garanties financières sont identifiés, gérés et atténués par le processus de gestion des risques.
- Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Les garanties financières peuvent donner lieu à une pleine exécution à tout moment et sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Les garanties financières autres que qu'en espèces ne peuvent ni être vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Ces garanties financières reçues en espèces peuvent uniquement être :

- placées en dépôt auprès du Dépositaire ;
- investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- investies dans des organismes de placement collectif monétaire à court terme.

Limites de la politique de placement

Outre celles déjà précisées, la politique de placement du compartiment est conforme à celle définie par l'Arrêté Royal de 2012 pour les OPC ayant opté pour la catégorie de placement telle que prévu par l'article 7 de la loi du 3 août 2012.

Volatilité

La volatilité de la valeur nette d'inventaire risque d'être très élevée du fait de la composition du portefeuille.

Risque de change

Le risque de change n'est pas couvert de manière systématique. Les gestionnaires décident de ne pas couvrir ou de couvrir tout ou en partie le risque de change en fonction de leurs attentes quant à l'évolution des devises par rapport à l'Euro.

A titre accessoire, le compartiment peut détenir des dépôts à terme (maximum 10% de son actif net) et des liquidités (maximum 10% de son actif net).

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

Conformément à la Loi du 8 juin 2006, dite Loi sur les armes, telle que modifiée pour la dernière fois par la Loi du 16 juillet 2009, le compartiment n'investit pas dans des titres émis par des entreprises de droit belge ou de droit étranger dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnel, de sous-munitions et/ou de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi en vue de leur propagation.

Gestion du portefeuille d'investissement

Le taux de rotation du compartiment au premier semestre de 2024 aura été de -32,93%.

Les actifs sous gestion sont passés de 21.794.399,57 EUR au 31-12-2023 à 21.934.622,24 EUR au 30-06-2024, soit une augmentation de 140.222,67 EUR. Sur la période, la souscription nette (souscriptions – rachats) a été de -1.035.939,36 EUR. Le fonds a pour sa part subi une augmentation de 6,05% (YTD pour la part C).

2.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

2.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

2.1.6 . Indice et benchmark

Aucun. Le compartiment est géré de manière active : le gestionnaire du portefeuille d'investissement dispose d'une certaine discrétion dans la composition du portefeuille du compartiment dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement du compartiment.

2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

La gestion a conservé durant le semestre une grande partie des allocations et des choix qui ont prévalu fin 2023.

Ceux-ci, au-delà d'une exposition internationale aux actions des pays développés, intégrait quelques paris sur les marchés émergents et principalement la Chine, sur les petites et moyennes entreprises européennes et américaines, ainsi qu'une exposition à l'immobilier coté européen.

L'exposition a été maintenue volontairement entre 70 et 80 % de l'actif aux actions, et en fin de semestre des prises de profits ont été réalisées sur les valeurs technologiques américaines et placées sur des placements à court terme afin de limiter la volatilité du fonds pendant la période estivale, souvent marquée par des épisodes de stress liés au manque de volume et aux publications semestrielles.

2.1.8 . Politique future

Nous conservons l'essentiel de nos positions sur les actions et prêtons une attention particulière aux potentiels impacts que pourraient avoir les élections sur l'activité des entreprises détenues en portefeuille. Sur le marché américain, l'approche des élections et les tensions politiques pourraient apporter un surcroît de stress durant l'été et à la rentrée. Nous avons pris quelques profits sur les valeurs technologiques et étudions des possibilités de diversification compte-tenu à la fois du parcours remarquable des indices et de la concentration extrême des performances sur une poignée de titres.

2.1.9 . Indicateur synthétique de risque

A risque plus faible, A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

La catégorie de risque 4 (à noter que cette dernière est de 3 pour la classe C-Dis) reflète un potentiel de gain et/ou de perte modéré de la valeur du portefeuille. Ceci s'explique par des investissements en actions, obligations et autres instruments financiers sans restriction géographique.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Le capital n'est pas garanti.

L'indicateur synthétique de risque (calculé conformément aux dispositions du Règlement Délégué (UE) N° 2021/2268 de la Commission Européenne du 6 septembre 2021) classe le Compartiment sur une échelle sur la base de ses résultats passés en matière de volatilité. Cette échelle se présente comme une série de catégories identifiées par des nombres entiers allant de 1 à 7, classées par ordre croissant de gauche à droite et représentant les niveaux de risque et de rendement, du plus faible au plus élevé.

2.2 . BILAN

	Au 30.06.24 (en EUR)	Au 30.06.23 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	21.934.622,24	20.970.191,13
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	21.190.430,05	20.193.424,51
E. OPC à nombre variable de parts	21.190.430,05	20.193.424,51
III. Créances et dettes à plus d'un an	-5.317,63	
B. Dettes	-5.317,63	
IV. Créances et dettes à un an au plus	-899.289,34	-592.912,18
A. Créances		727.309,55
a. Montants à recevoir		727.309,55
B. Dettes		-1.320.221,73
a. Montants à payer (-)	-899.289,34	-1.320.221,73
V. Dépôts et liquidités	1.738.036,53	1.469.888,56
A. Avoirs bancaires à vue	1.738.036,53	1.469.888,56
VI. Comptes de régularisation	-89.237,37	-100.209,76
C. Charges à imputer (-)	-89.237,37	-100.209,76
TOTAL CAPITAUX PROPRES	21.934.622,24	20.970.191,13
A. Capital	19.986.582,75	19.889.552,48
B. Participations au résultat	-11.650,01	-42.665,30
C. Résultat reporté	739.207,04	264.279,38
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	1.220.482,46	859.024,57

2.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.24 (en EUR)	Au 30.06.23 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RESULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	1.307.214,21	992.899,08
E. OPC à nombre variable de parts	1.235.271,28	1.141.798,45
H. Positions et opérations de change		
a. Instruments financiers dérivés		
ii. Contrats à terme		-1.261,54
b. Autres positions et opérations de change	71.942,93	-147.637,83
II. Produits et charges des placements	55.369,77	44.097,80
A. Dividendes	37.763,41	29.559,29
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	17.606,36	13.779,38
C. Intérêts d'emprunts (-)		-467,61
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère		557,57
F. Autres produits provenant des placements		669,17
III. Autres produits	1.757,54	890,44
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison	1.651,00	
B. Autres	106,54	890,44
IV. Coûts d'exploitation	-143.261,76	-178.862,75
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-5.302,57	-27.091,62
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-4.288,52	-4.732,90
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière		
C	-92.113,19	-97.755,50
P	-46.838,58	-39.593,26
Y	-22.610,71	-21.048,89
Y	-22.663,90	-37.113,35
b. Gestion administrative et comptable	-6.938,07	-7.412,18
E. Frais administratifs (-)	-3.187,15	-3.639,09
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-427,40	-2.245,95
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-17.500,00	-17.359,59
H. Services et biens divers (-)	-5.164,81	-5.566,59
J. Taxes (-)	-241,81	-7.560,18
C	-769,10	-2.869,91
P	-1.026,98	-3.136,34
Y	1.554,27	-1.553,93
K. Autres charges (-)	-8.098,24	-5.499,15
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-86.134,45	-133.874,51
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	1.221.079,76	859.024,57
VI. Impôts sur le résultat	-597,30	
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	1.220.482,46	859.024,57

2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

2.4.1 . Composition des actifs au 30.06.24

Dénomination	Quantité au 30.06.24	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
<u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>							
AMUNDI EURO CORPORATE SRI 0-3 YUE DR C	27.687	EUR	50,99	1.411.704,76	0,06%	6,66%	6,44%
ISHARES CORP BOND SRI 0 3YR UCITS ETF EU	181.253	EUR	4,92	891.202,88	0,03%	4,20%	4,06%
ISHS CO EUR COR EUR SHS EUR ETF	12.966	EUR	118,78	1.540.101,48	0,01%	7,27%	7,02%
ISHS HY CORP BD EUR	2.363	EUR	92,35	218.223,05	0,00%	1,03%	1,00%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				4.061.232,17		19,16%	18,52%
OPC-Obligations				4.061.232,17		19,16%	18,52%
AMUNDI MSCI WORLD ESG LEADERS UEC	10.310	EUR	87,64	903.568,40	0,05%	4,26%	4,12%
AMUNDI STOXX EUROPE 600 ESG UCITS ETF DR	18.999	EUR	125,56	2.385.584,74	0,31%	11,26%	10,87%
BNP PARIBAS EASY SICAV MSCI NORTH AMER	11.725	EUR	213,26	2.500.450,05	0,84%	11,80%	11,40%
BNPP EASY-MSCI EUROPE SMALL CAPS EX CW	8.082	EUR	277,56	2.243.215,67	0,86%	10,59%	10,23%
FTSE EPRA NAR DEV EU EX UK GREEN CTB IC	11.809	EUR	66,30	782.950,87	0,99%	3,69%	3,57%
ISHARES MSCI USA SMALL CAP UCITS ETF	2.574	USD	489,50	1.175.622,11	0,08%	5,55%	5,36%
MSCI PAC EX JAP ESG FILTERED MIN TE UEX	84.207	EUR	13,41	1.129.047,46	0,24%	5,33%	5,15%
MUL-LYXOR MSCI RUSSIA UCITS ETF	8.500	EUR	0,00	0,00	0,00%	0,00%	0,00%
Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				11.120.439,30		52,48%	50,70%
AMUNDI SP 500 ESG ETF ACC EUR	31.247	EUR	80,13	2.503.759,62	0,05%	11,82%	11,41%
H2O ALLEGRO SP I	2.12	EUR	2.756,50	5.840,47	0,03%	0,03%	0,03%
ISHARES II PLC-ISHARES MSCI EUROPE SRI	20.500	EUR	70,62	1.447.710,00	0,03%	6,83%	6,60%
VANGUARD INVESTMENT SERIES PLC VANGUARD	8.616	USD	116,89	939.680,62	0,14%	4,43%	4,28%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				4.896.990,71		23,11%	22,32%
OPC-Actions				16.017.430,01		75,59%	73,02%
LYXOR CHINA ENTREPRISE	14.321	EUR	77,63	1.111.767,87	0,26%	5,25%	5,07%
Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				1.111.767,87		5,25%	5,07%
OPC-Mixtes				1.111.767,87		5,25%	5,07%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				21.190.430,05		100,00%	96,61%
TOTAL PORTEFEUILLE				21.190.430,05		100,00%	96,61%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		1.060.575,77			4,84%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		USD		676.059,02			3,08%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		SEK		49,38			0,00%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		GBP		999,42			0,00%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		NOK		94,71			0,00%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		CAD		258,23			0,00%
Avoirs bancaires à vue				1.738.036,53			7,92%
DEPOTS ET LIQUIDITES				1.738.036,53			7,92%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				-899.289,34			-4,10%
AUTRES				-94.555,00			-0,43%
TOTAL DE L'ACTIF NET				21.934.622,24			100,00%

2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Amérique du Nord	35,35%
Amérique latine	0,40%
Royaume-Uni	8,14%
Europe développée	36,92%
Europe émergente	0,19%
Afrique / Moyen-Orient	0,55%
Japon	0,40%
Australasie	4,05%

Par pays	
Asie développée	2,93%
Asie émergente	7,41%
Autres	3,66%
TOTAL	100,00%

Par secteur	
Cycliques	45,18%
Matériaux de base	4,09%
Consommation cyclique	10,19%
Services financiers	23,79%
Immobilier	7,11%
Sensible	35,31%
Services de communication	6,55%
Energie	2,06%
Valeurs industrielles	11,20%
Technologie	15,50%
Défensif	18,52%
Consommation défensive	7,08%
Soins de la santé	9,25%
Services publics	2,19%
Autres	1,00%
Obligations d'états	0,00%
TOTAL	100,00%

Par devise	
USD	20,28%
CAD	0,62%
GBP	7,16%
EUR	46,70%
CHF	4,88%
DKK	1,85%
NOK	0,89%
SEK	2,65%
INR	0,87%
CNH	1,03%
SGD	0,74%
HKD	5,21%
TWD	1,11%
JPY	0,41%
AUD	3,73%
Autres	1,86%
TOTAL	100,00%

2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre
Achats	4.242.442,23
Ventes	4.703.764,99
Total 1	8.946.207,22
Souscriptions	7.504.617,44
Remboursements	8.540.556,80
Total 2	16.045.174,24
Moyenne de référence de l'actif net total	21.554.695,92
Taux de rotation	-32,93%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

En ce qui concerne la période sous revue, des arbitrages importants ont été effectués entre les parts de capitalisation et les parts de distribution. Ces arbitrages ont été réalisés par des achats et des ventes, ce qui explique le montant élevé des souscriptions et des rachats. Si on ne tient pas compte de ces arbitrages, le taux de rotation se situe à 36,7%. Ce taux s'explique par la gestion active du portefeuille et le fait que les actifs soient investis en fonds. Les arbitrages ne peuvent se faire sur des valeurs individuelle (ce qui permettrait une certaine granularité) mais se font en arbitrant un fonds pour un autre. Les transactions sont en baisse de -72.7% par rapport au premier semestre 2023 et de -28.1% par rapport au second semestre 2023.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boîte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

C

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)			
	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action		
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		Cap.	Dis.	
Année	371,75		3.054,69		4.621,57		4.621,57	756.864,24		5.682.250,98		7.907.895,02	1.711,09		
2022		1.723,00	338,43		4.283,14	1.723,00	6.006,14		1.703.212,87		596.831,86		9.683.185,68	1.851,33	1.017,79
01.01.24 - 30.06.24		5.046,59	3.495,31		787,84	6.769,59	7.557,43		5.238.705,95		6.626.141,38		8.802.011,93	1.963,26	1.071,75

P

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)			
	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action		
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		Cap.	Dis.	
Année	3.657,78	690,00	524,31		5.897,53	691,00	6.588,53	5.182.149,43	783.384,60		712.999,11		8.289.874,68	1.273,67	1.126,46
2022	4,69	4.340,07	3.905,67	1,00	1.996,55	5.030,07	7.026,62	6.023,62	4.996.734,90		5.110.424,33	1.177,91	8.919.449,22	1.386,37	1.222,94
01.01.24 - 30.06.24	16,00	1.746,00	755,74	190,00	1.256,81	6.586,07	7.842,88	22.954,40	2.208.740,02		1.058.497,07	236.391,81	10.357.636,72	1.472,36	1.291,69

Y

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)			
	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action		
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		Cap.	Dis.	
Année															
2022		726,65		1.324,71			4.292,41		1.003.467,42		1.753.259,03		5.245.588,06		1.222,06
2023		7,13		1.850,87			2.425,15		8.956,25		2.329.714,72		3.191.764,67		1.316,11
01.01.24 - 30.06.24		25,56		456,41			1.994,30		34.217,07		619.526,54		2.774.973,59		1.391,45

2.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

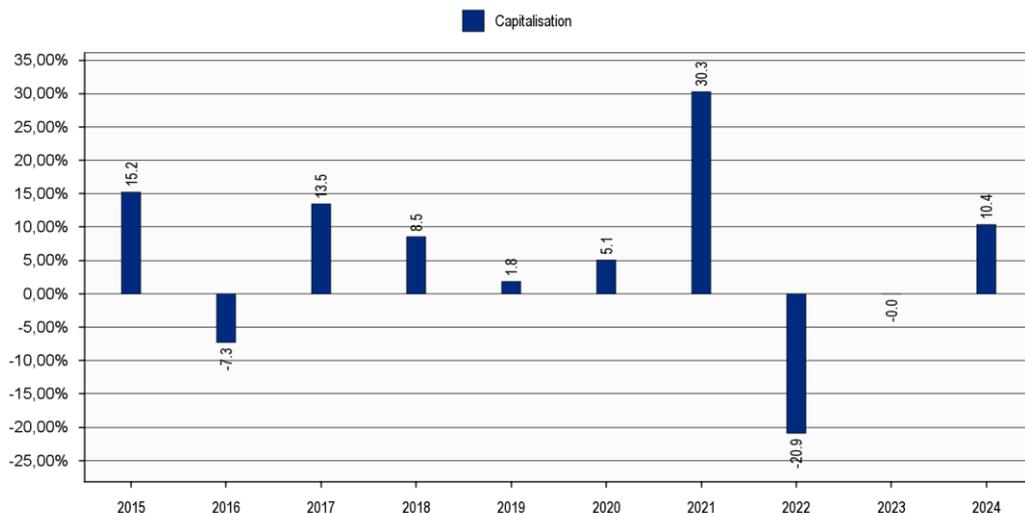
*Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR) :

C

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
10,37% (en EUR)	-4,44% (en EUR)	3,61% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante :

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

P (t; t+n) la performance de t à t+n

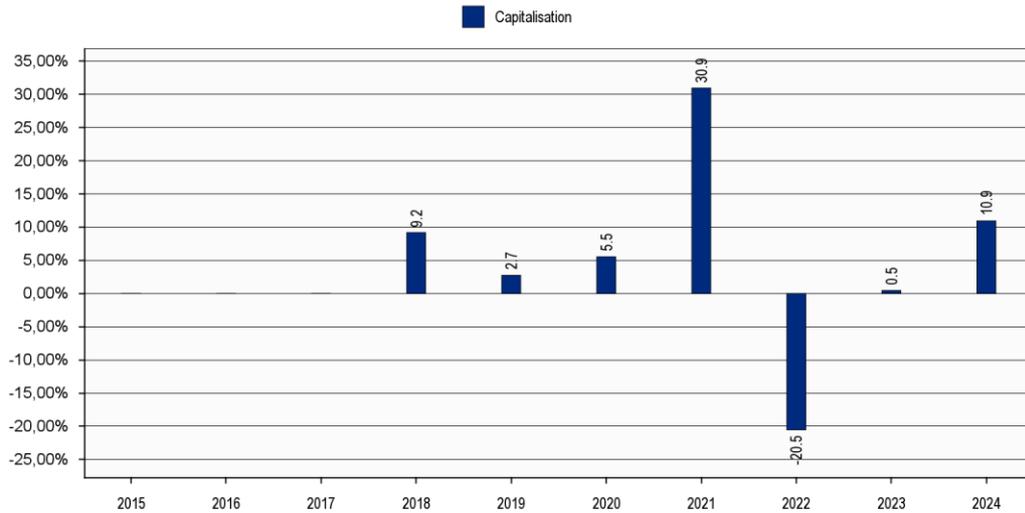
VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

P

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
10,92% (en EUR)	-3,97% (en EUR)	4,11% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante :

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

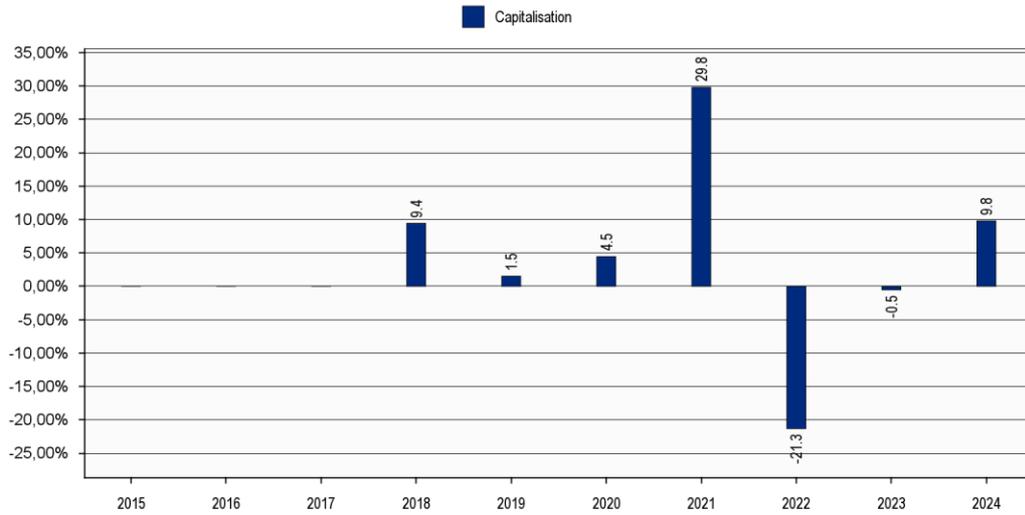
VNI_{t+n} la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

Y

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
9,79% (en EUR)	-4,93% (en EUR)	3,10% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante :

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

P(t; t+n) la performance de t à t+n

VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

2.4.6 . Frais**Frais récurrents**Classe C

- Part de capitalisation (BE6242970505) : 1,91%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence des coûts que vous payez chaque année pour la gestion du Produit et ses investissements. Cette estimation se base sur les coûts réels au 30.06.2024.	1,71%
Coûts de transaction	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,20%

- Part de distribution (BE6344310253) : 2,06%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence des coûts que vous payez chaque année pour la gestion du Produit et ses investissements. Cette estimation se base sur les coûts réels au 30.06.2024.	1,86%
Coûts de transaction	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,20%

Classe P

- Part de capitalisation (BE6290264082) : 1,35%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence des coûts que vous payez chaque année pour la gestion du Produit et ses investissements. Cette estimation se base sur les coûts réels au 30.06.2024.	1,15%
Coûts de transaction	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,20%

- Part de distribution (BE6290258027) : 1,54%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence des coûts que vous payez chaque année pour la gestion du Produit et ses investissements. Cette estimation se base sur les coûts réels au 30.06.2024.	1,34%
Coûts de transaction	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,20%

Classe Y

- Part de capitalisation (BE6291427076) : 2,37%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence des coûts que vous payez chaque année pour la gestion du Produit et ses investissements. Cette estimation se base sur les coûts réels au 30.06.2024.	2,17%
Coûts de transaction	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,20%

Existence de certaines rémunérations, commissions ou d'avantages non-monétaires (soft commissions)

Pas d'application.

Existence de fee sharing agreements

Pas d'application.

2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations**NOTE 1 – Autres produits**

Le poste « III. A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison » du compte de résultats contient le montant des transactions de swing-pricing.

Date VNI	Compartiment	Montant
08.05.24	GLOBAL FLEXIBLE	1.651,00

NOTE 2 - Autres produits

Le poste « III. B. Autres produits » du compte de résultats est composé d'un montant de compensation CSDR.

NOTE 3 - Taxes

Le poste « IV. J. Taxes (-) » du compte de résultats est positif pour la classe Y car le montant de la taxe OPC pour l'année 2023, payé en 2024, était inférieure à la provision.

NOTE 4 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé des contributions versées pour les frais de fonctionnement de la FSMA ainsi qu'une facture de Maxel concernant une prime d'assurance pour la période de décembre 2023 à décembre 2024.

NOTE 5 - Pourcentage maximal des frais de gestion

Etant donné que le compartiment place une part importante de ses actifs dans d'autres OPC, un niveau maximal des commissions de gestion qui peuvent être mises à charge à la fois du compartiment concerné et des OPC dans lesquels il entend investir a été prévu. Ce niveau maximal de commission de gestion s'élève à 4,00% (hors commissions de surperformance prélevées par les gestionnaires des OPC sous-jacents).